

Synthèse des avis de la consultation des acteurs institutionnels et du public préalable à la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité à l'intérieur du périmètre de l'A86



nogent_{surmarne}

SYNTHESE DES AVIS Ville de Nogent-sur-Marne

Cette synthèse a été réalisée sur la base des 8 avis recueillis entre le 9 mars et le 31 mars 2021 (1 reçu par voie dématérialisée et 7 en ligne) conformément à l'arrêté de la Ville de Nogent-sur-Marne définissant les modalités de consultation du public relative au projet de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m). Parmi les contributeurs, 5 déclarent résider sur la commune et 3 en sont extérieurs ou se positionnent sur un territoire plus large. Est également présentée dans ce document, la synthèse des avis des acteurs institutionnels.

1. Synthèse des avis du public

Sur les 8 avis recueillis, 3 contributeurs se déclarent défavorables à la mesure dont 1 avec réserves, 2 contributeurs se déclarent favorables dont 1 avec réserve et, pour 3 contributions, l'opinion des contributeurs n'est pas clairement exprimée.

Les contributeurs favorables au projet

Un contributeur évoque le coût de remplacement des véhicules, demande le renforcement des mesures d'accompagnement et propose une solution alternative à la ZFE-m ou encore des mesures d'accompagnement en matière d'énergie. Le second contributeur insiste sur le besoin de développer en parallèle des modes alternatifs de déplacements notamment piétons et vélos.

Les contributeurs défavorables au projet

S'expriment sur les impacts sociaux de la mesure et font également part de l'absence de solutions de remplacement en transports collectifs. L'un d'entre eux mentionne le coût estimé trop important du remplacement des véhicules.

A noter qu'un contributeur se déclare défavorable au projet sans apporter d'argument.

Les contributeurs neutres ou n'exprimant pas clairement leur adhésion ou leur opposition au projet

Un contributeur évoque le trafic routier sur la commune.

On retrouve dans cette catégorie deux avis exposés par la FFB (Fédération Française du Bâtiment Grand Paris) et le STD3C (Syndicat Territorial des Distributeurs de Combustibles-Carburants et services Chauffage).

Avertissement : « Ce rapport réalise la synthèse des avis exprimés de façon spontanée par les habitants ou usager. Il ne constitue pas un sondage représentatif du point de vue des habitants de l'ensemble de la commune. »

2. Analyse des avis du public

2.3 Les avis favorables

- **Le premier contributeur favorable au projet évoque le coût de remplacement des véhicules et demande le renforcement des mesures d'accompagnement** « Renforcer les aides (subventions, financements, etc...) permettant d'accélérer le remplacement et l'acquisition de véhicules utilitaires neuf ou d'occasion professionnels ou personnels dit "propres" »
- **Il propose une solution alternative à la ZFE-m** « Autoriser la circulation dans le périmètre d'une zone à faibles émissions pour tous les véhicules aptes au contrôle technique »
- **Il évoque également des mesures d'accompagnement en matière d'énergie** « Afin d'encourager concrètement les mesures prises dans le cadre des ZFE, augmenter le

nombre de stations hydrogène verte sur l'ensemble du territoire. »

- **Le second contributeur insiste sur le besoin de développer en parallèle des modes alternatifs de déplacements notamment piétons et vélos** « Je suis pour à 100% pour ce genre d'initiative qui vont dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie à Nogent-sur-Marne. Il convient d'améliorer les alternatives à la voiture. A Nogent-sur-Marne, l'offre en termes de pistes cyclables et d'aménagements urbains pour les piétons est pauvre, digne d'une ville de province dans les années 70. Je pense qu'il faudrait donc une politique courageuse de la part de la mairie pour développer ces alternatives. »

2.2 Les avis défavorables

- **Deux contributeurs défavorables au projet évoquent les impacts sociaux de la mesure et l'un d'entre eux le coût de remplacement des véhicules** « J'ai besoin de ma voiture et ne souhaite pas engager des frais financiers. Les conditions d'aides impliquent l'achat d'un véhicule qui de toutes les manières me coûterait trop cher / Mais pour qu'un tel projet réussisse, encore faut-il qu'il soit compris par les personnes concernées ? En effet les montants des aides pour changer de voiture sont insuffisants. Pire pour nos aînés, changer de véhicule c'est devoir emprunter, et quelle banque va bien pouvoir leur prêter de l'argent ? Proposer une aide de 5 000 € pour aider les conducteurs à acheter un véhicule hybride ou électrique coûtant 30000€, c'est bien méconnaître totalement le budget et le pouvoir d'achat des habitants. De plus l'interdiction de circulation pour les véhicules les plus polluants

pénalisera celles et ceux qui ne peuvent pas s'offrir d'alternative et touchera particulièrement les plus fragiles »

- **Ils font également part de l'absence de solutions de remplacement en transports collectifs** « Je suis une personne de 70 ans qui utilise peu ma voiture et qui est loin des transports pour pouvoir prendre un bus pour aller faire ses courses / Une solution consiste à se tourner vers les transports en commun comme alternative, mais le métro et le RER sont déjà saturés, les bus peu nombreux. »
- **A noter qu'un contributeur se déclare défavorable au projet sans apporter d'arguments**

3 Le point de vue des contributeurs « neutres » ou qui n'expriment pas clairement leur adhésion ou leur opposition à la ZFE-m

- **Un contributeur évoque le trafic routier sur la commune :** « *Le pont ainsi que le tunnel de Nogent sont toujours bouchés, malgré les aménagements le pont reste difficile pour circuler* »

On trouve parmi les avis recueillis du public, deux avis exposés par la FFB (Fédération Française du Bâtiment Grand Paris) et le STD3C (Syndicat Territorial des Distributeurs de Combustibles-Carburants et services Chauffage).

La FFB Grand Paris s'associe à la Métropole du Grand Paris dans la lutte contre la pollution de l'air et s'engage à encourager la transition écologique en soutenant l'instauration de la ZFE sur le territoire. Pour autant, elle note que cette mesure doit prendre en considération les difficultés que peuvent rencontrer les professionnels afin d'allier impératifs environnementaux et réalités économiques du territoire. Pour cela, elle attire l'attention sur la nécessité : d'adopter des dérogations harmonisées dans toutes les communes de la ZFE, pour les véhicules de son périmètre d'activités qui ne trouvent pas d'autres alternatives, notamment certains portant mention VASP sur le certificat d'immatriculation (ou anciennement VTSU). Elle propose un report du calendrier ou une période transitoire de non verbalisation pour les poids lourds, afin de leur permettre de s'adapter. Les restrictions à compter de juillet 2022 sont

incompatibles avec l'offre de solutions de mobilité propre existante pour ces véhicules. Enfin, elle propose la création un guichet d'informations unique dédié à l'achat de véhicules propres, notamment de poids lourds, pour les professionnels.

Le STD3C salue la dérogation prévue notamment pour les véhicules citernes dont le certificat d'immatriculation porte les mentions CIT ou CARB. Il précise les spécificités des camions citernes concernés notamment les délais importants de commande/livraison, l'investissement important, l'impossibilité de commander un camion de moins de 19 tonnes avec un moteur électrique ou gaz, auxquelles s'ajoutent les incertitudes sur l'avenir de la distribution du fioul domestique et celles liées à la crise sanitaire touchant tous les secteurs d'activité.

4 Synthèse des avis des acteurs institutionnels

Au terme de la consultation des acteurs institutionnels, 4 avis ont pu être réceptionnés par la Ville de Nogent-sur-Marne. Les autres avis simples non rendus dans les 2 mois sont réputés favorables.

Avis conforme : la Préfète du Val-de-Marne émet un accord sur le projet de ZFE mobilité (ZFE-m), sous réserve :

- **d'exclure l'A86, les bretelles de l'A86 ainsi que les itinéraires permettant d'entrer et de sortir de l'A86**
- Considérant l'intégration du boulevard périphérique dans la ZFE mobilité parisienne depuis le 1er juillet 2019, les radiales du réseau routier national incluses dans le périmètre intra-A86 ont vocation à être intégrées dans les Zones à Faibles Emissions.
- Elle indique que ce projet est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'air en Ile-de-France, celle-ci faisant l'objet de contentieux au niveau national et régional pour manquement au respect des seuils sanitaires et insuffisance des politiques publiques correctrices. Elle prend note des éléments suivants :
- La Rocade A86 et ses bretelles d'entrée /sortie seront exclues de la ZFE-m pour assurer les continuités d'itinéraire de transit et la capacité à contourner l'agglomération. Les itinéraires permettant de sortir/accéder à l'A86 seront exclus également pour garantir aux usagers la libre circulation. Les communes traversées par l'A86 devront lister dans leur arrêté les voies à exclure du dispositif.
- S'agissant des routes à grande circulation, elle prend note que les convois exceptionnels seront bien exclus du dispositif, par l'instauration d'une dérogation mentionnée dans le projet d'arrêté.
- S'agissant des besoins de délestage ou de déviation du trafic suite à un accident/incident sur le réseau routier national, elle indique la nécessité de pouvoir suspendre provisoirement les restrictions de circulation, sur les itinéraires de délestage ou déviation pendant la durée des mesures. A défaut, les stratégies d'exploitation de trafic sur le réseau magistral maillé d'Ile-de-France devront être reconsidérées au détriment de la fluidité du réseau.
- Elle précise que les restrictions de circulation correspondantes pourront prendre effet après prise des arrêtés et mise en place des signalisations directionnelle et de police correspondantes, les modalités n'étant pas définies à ce jour.

Avis simple : délibération d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) émettant un avis sur les projets d'arrêtés instaurant des Zones à Faibles Emissions mobilité dans certaines communes situées à l'intérieur de l'A86. IDFM demande à la Métropole du Grand Paris d'apporter des justifications complémentaires sur les conséquences économiques et sociales de la mise en place de la ZFE-m et de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de ces impacts en l'y associant étroitement. Il est également demandé à l'Etat et à la métropole de prendre des mesures d'accompagnement supplémentaires pour limiter les impacts des restrictions de circulation pour les particuliers et les professionnels. Les aides à l'achat d'un véhicule moins polluant, doivent être étendues aux salariés et indépendants travaillant dans la ZFE-m (notamment les habitants de la grande couronne). Il est demandé de relever les plafonds de ressources pour réduire le reste à charge des ménages. Il est demandé aux collectivités locales qui mettront en œuvre la ZFE-m d'apporter leur appui à IDFM dans la poursuite de sa politique en matière de transports collectifs. Enfin, IDFM souhaite que les Départements de grande couronne soient associés, au même titre qu'IDFM, à la gouvernance de la ZFE-m.

Avis simple - La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne (CCI 94), en accord avec la CCI Régionale, émet un avis réservé sur le projet d'arrêté ZFE.

Elle approuve l'esprit des mesures proposées, estimant nécessaire d'agir pour répondre aux enjeux climatiques et au problème de santé publique que représente la pollution atmosphérique. Elle considère que l'incitation au renouvellement du parc vers des véhicules à faibles émissions apparaît comme une mesure positive en ce sens. Cependant, elle appelle à une meilleure prise en compte des impacts de ces mesures sur les entreprises, particulièrement dans le contexte actuel de crise économique liée à la crise sanitaire de la COVID 19, qui affecte la situation financière des entreprises et leurs capacités d'investissement.

La CCI demande ainsi, pour l'étape de juin 2021, des mesures dérogatoires et d'accompagnement adaptées au contexte de crise sanitaire, notamment pour les entreprises les plus fragilisées, et insiste sur la nécessité de réévaluer le calendrier des étapes ultérieures de la ZFE-m afin de tenir compte des enjeux sociaux-économiques.

Avis simple des communes limitrophes :

- **Le Conseil de Paris rend un avis favorable** au projet d'arrêté instaurant une Zone à Faibles Emissions dans la commune de **Nogent-sur-Marne**.